Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Résultats de l'enquête globale 2018

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

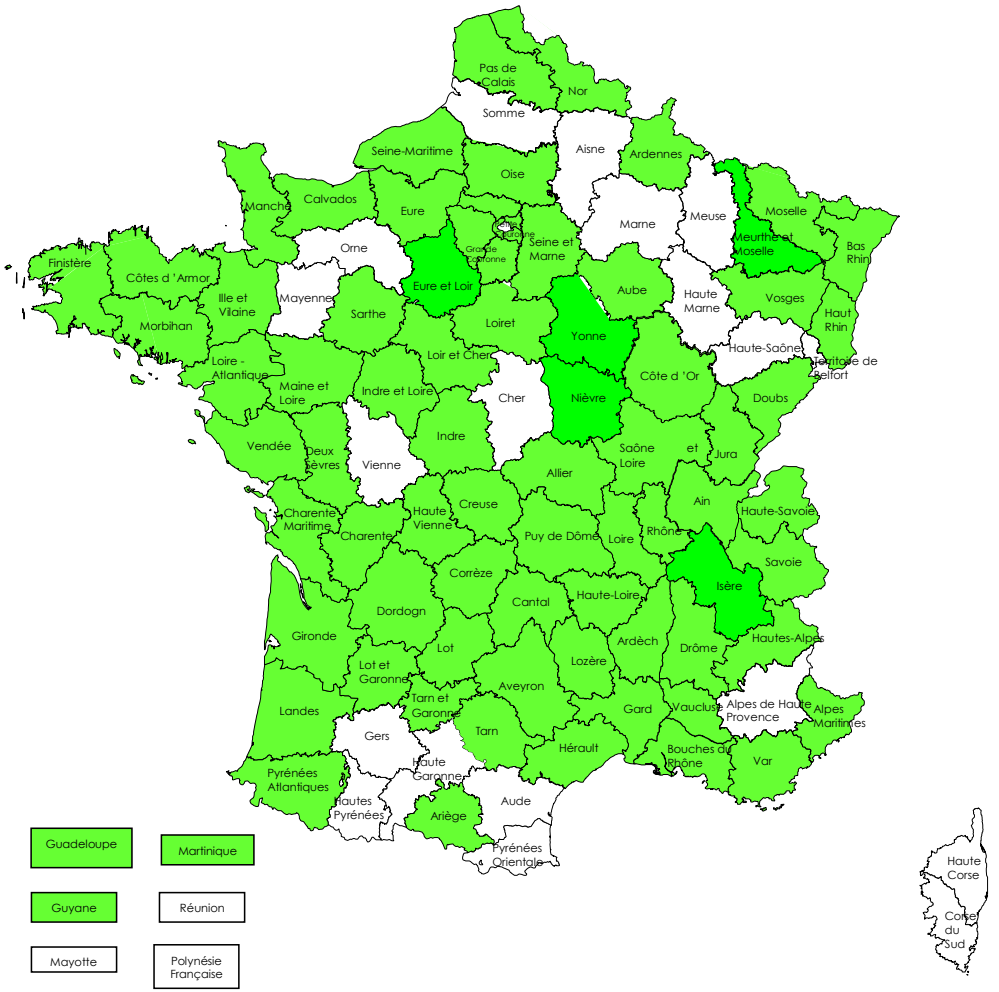
Méthodologie

Recueil des données de septembre 2017 à mai 2018 a permis de dégager des problématiques concernant :

- les ressources humaines et financières
- les missions obligatoires exercées
- les principales missions facultatives proposées aux collectivités territoriales
- les modalités d'exercice de ces missions.

Les résultats et les analyses ont été rapprochés des différentes enquêtes et documents réalisés les années antérieures.

75 Centres ont participé à l'enquête globale, soit 77% des établissements.



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Données Générales

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Les relations avec les collectivités et les établissements publics

- **Les affiliés obligatoires**

Les communes représentent la part la plus importante (72,04%) des affiliés obligatoires. En moyenne, 353 communes sont affiliées aux CDG.

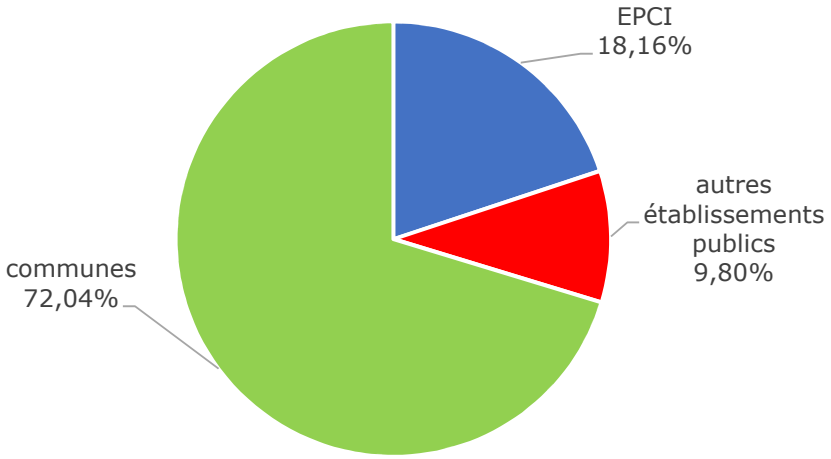
93% des collectivités affiliées aux CDG emploient moins de 50 agents.

Les EPCI représentent 18,16% des affiliés obligatoires aux Centres de gestion.

Le nombre d'EPCI et de communes affiliés obligatoirement a été réduit du fait de la réforme territoriale

Concernant les autres établissements publics, ils représentent 9,8% des affiliés.

Affiliés obligatoires en 2017



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

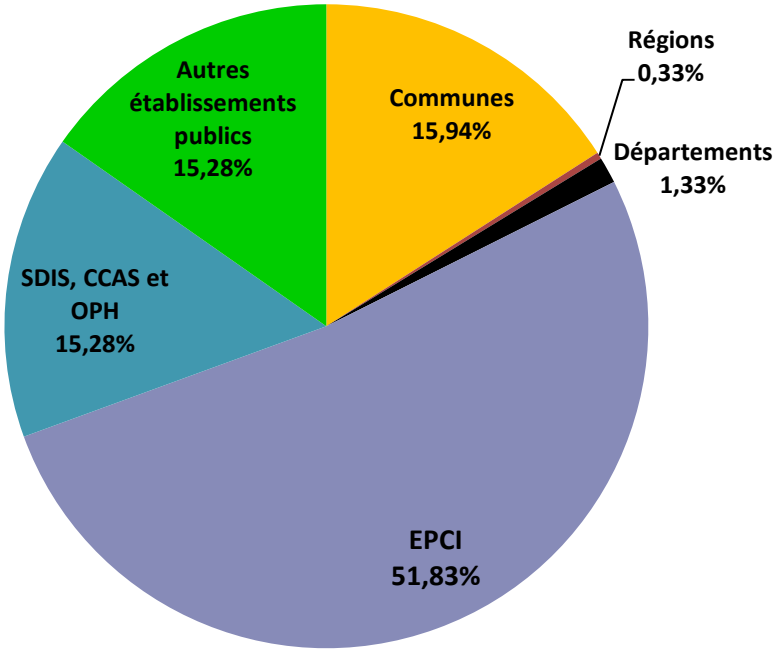
- **Les affiliés volontaires**

Fin 2017, les affiliés à titre volontaire ont beaucoup progressé depuis 2006 : près des trois quarts des CDG déclarent qu'au moins une collectivité ou un établissement est affilié volontairement.

En moyenne, 6 collectivités ou établissements sont affiliés volontaires dans le ressort des 49 CDG ayant répondu à l'enquête. Ces affiliés sont majoritairement des EPCI (51,83%), des communes (15,94%) et des établissements publics tels que des CCAS ou des SDIS (15,28%).

La part des EPCI affiliés volontaires a très largement progressé, ils représentaient 26,32% en 2012 contre 51,83% en 2017. Les EPCI qui s'affilient volontairement emploient en moyenne 675 agents.

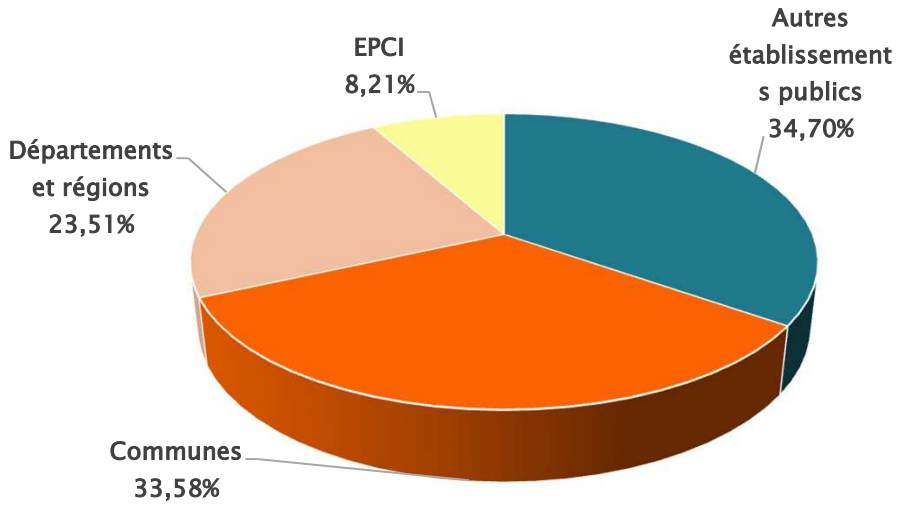
Répartition des affiliés volontaires en 2017



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

▪ Les collectivités non affiliées : en moyenne 9 par département

Répartition des CNA

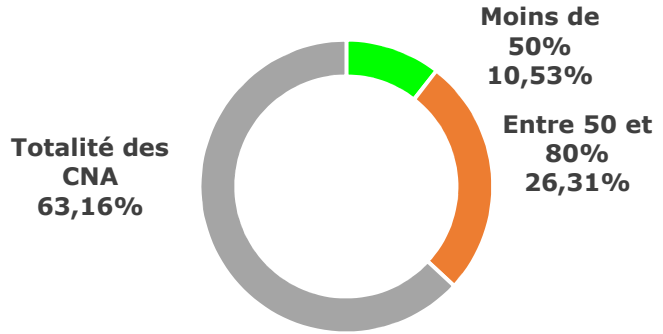


Les établissements publics autres que les EPCI représentent la part la plus importante de non affiliés (34,70%).

Dans près de 84% des départements, des délibérations ont été prises par les collectivités et établissements non affiliés en faveur d'une adhésion au socle commun.
Dans près des deux tiers des CDG concernés, les adhésions concernent 100% des non affiliés.

L'ensemble des collectivités adhérentes au socle ont prioritairement recours aux missions « secrétariat des instances médicales » et à l'assistance juridique statutaire.
Un peu plus d'un quart des Centres de Gestion ont inclus dans le socle d'autres missions.

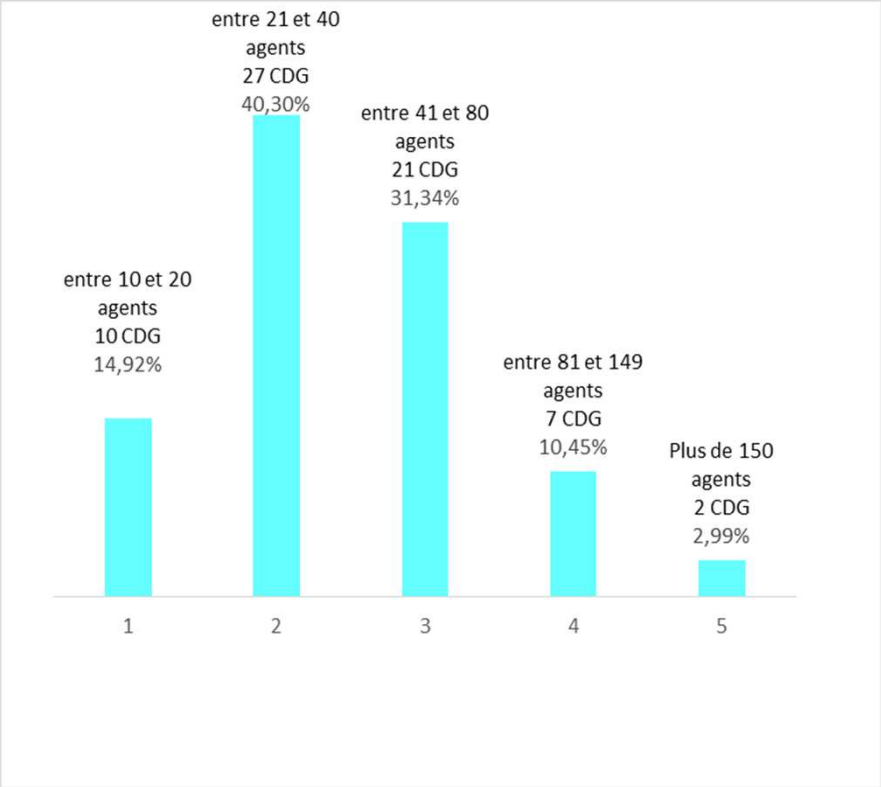
Part des CNA adhérentes au socle



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Les effectifs des CDG

Nombre de Centres selon les effectifs d'agents permanents en 2017



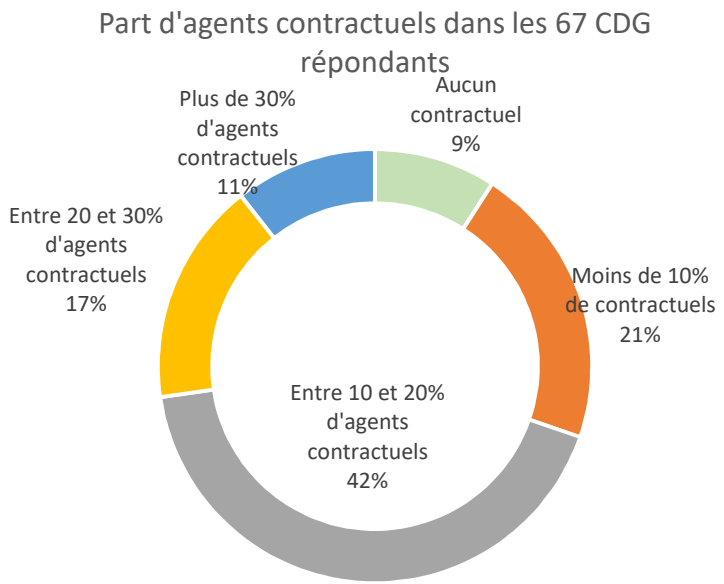
L'effectif des CDG connaît une progression de 16% par rapport à 2012. Cette évolution est liée à l'exercice de nombreuses nouvelles missions obligatoires.

Les Centres de Gestion emploient en moyenne 50 agents (43 agents en 2012) soit 41 titulaires et 9 contractuels (35 titulaires et 8 contractuels en 2012). La variation des effectifs est très importante : de 13 agents permanents dans le Jura, l'Aveyron et en Ardèche à 285 au CIG de la Grande Couronne.

L'effectif des Centres est majoritairement composé d'agents de catégorie C : 38,92%. La part de la catégorie B progresse légèrement avec 28,19% des effectifs des CDG (26,18% en 2012).

Toutefois, les CDG ont un taux d'encadrement élevé, en comparaison avec les collectivités territoriales. En effet, 32,89% des agents des CDG relèvent de la catégorie A (30,29% en 2012 et environ 10% dans la FPT en 2016).

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale



L'effectif des Centres de Gestion est majoritairement composé de fonctionnaires (82,14% contre 80,57% en 2012). La part d'agents contractuels est de 17,86% des effectifs permanents des Centres.

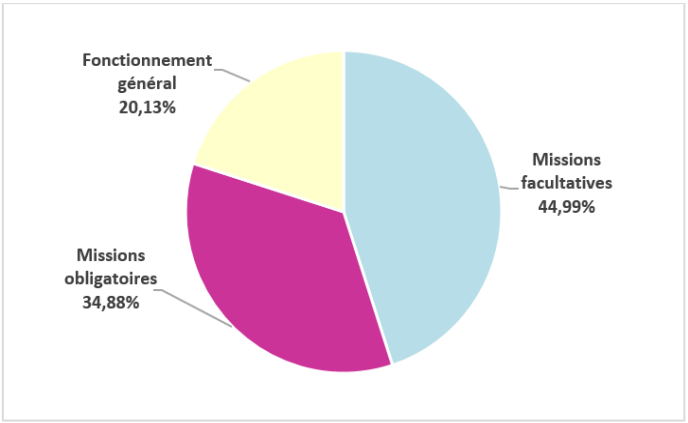
La part des agents contractuels est très forte en catégorie A (30,91%), puis vient la catégorie B (15,38%) et enfin la catégorie C (9,5%).

Cette répartition demeure relativement stable puisqu'en 2012, les agents contractuels représentaient 30,29% des agents de catégorie A, 21,01% des agents de catégorie B et 7% des agents de catégorie C.

La majeure partie des CDG (72%) accueille une proportion d'agents contractuels inférieure à 20% de leurs effectifs permanents.

Les agents sont affectés majoritairement aux missions facultatives : 34 agents représentant 27,31 ETP (contre 24 agents représentant 20,30 ETP en 2012).

Affectation des agents en 2017
33 répondants



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Missions obligatoires

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

L'assistance juridique statutaire

- En moyenne, 354 collectivités affiliées ont sollicité le service d'assistance juridique statutaire en 217
- 13% des CDG déclarent que la totalité des collectivités adhérentes ont sollicité ce service et pour 48% des CDG plus de la moitié des collectivités adhérentes ont recours à ce service.
- La majorité des consultations se font par téléphone (en moyenne 3891 par CDG en 2016) ou par courriels (en moyenne 2058 sollicitations en 2016). Le support papier reste assez exceptionnel et tend à diminuer. Cette diminution s'accompagne d'une hausse progressive des saisines par courriel (1801 en 2014 et 2058 en 2016).
- La rédaction d'actes pour le compte des collectivités reste la principale prestation réalisée dans le cadre de l'assistance juridique statutaire avec en moyenne 2779 actes rédigés par CDG en 2016. Il s'agit majoritairement d'arrêtés de nomination, de radiation des cadres, de mise en position, de mise en congé (entre 82 et 86%), de délibérations (70%) et de conventions et contrats (64%).
- Plus marginalement, certains Centres rédigent des procédures (42%) ou des mémoires (14%).

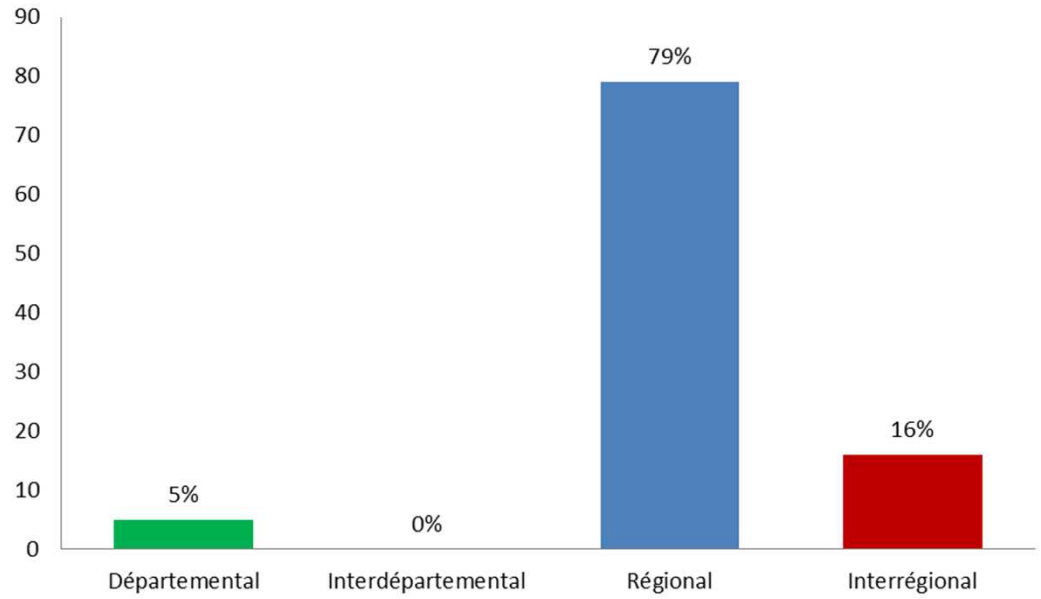
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Observation de l'emploi public

- En 2017, au-delà des recensements que les Centres de Gestion effectuent auprès des collectivités pour déterminer leurs besoins en termes de concours, 74,47% des CDG ayant répondu à la question accompagnent plus spécifiquement les collectivités dans leur démarche de GPEEC (27% en 2007).
- L'élaboration de fiches de poste (77%) et l'exploitation des bilans sociaux (64%) sont les actions les plus souvent citées. On constate également que plus de la moitié des Centres accompagnent les collectivités en matière d'élaboration de statistiques (56%), de réalisation d'études de maintien dans l'emploi (51%).Plus de la moitié des Centres organisent plus généralement des réunions d'information.
- En revanche, la création de répertoires de compétences et l'accompagnement dans la mise en place d'un SIRH sont des missions encore assez peu développées.
- Environ 8% des répondants ont indiqué mettre en œuvre d'autres actions et outils. Il s'agit par exemple de dispositifs d'accompagnement au changement notamment dans le cadre de la réforme territoriale et de la recomposition du bloc local.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Organisation territoriale de l'observatoire de l'emploi public



La mise en place d'observatoires de l'emploi public a connu une large progression ces dernières années. En 2013, à peine un établissement sur deux avait mis en place un observatoire. En 2017, près des ¾ des Centres disposent d'un observatoire de l'emploi public.

79% des CDG ont mis en place une organisation régionale de l'observatoire. L'obligation de mise en place d'un observatoire au niveau régional issue de la loi de déontologie a eu des effets sur la mutualisation. Cependant, on remarque que 16% des Centres de Gestion sont allés plus loin dans la mutualisation en plaçant l'observatoire à un niveau interrégional.

2/3 des CDG collaborent avec d'autres acteurs dans le cadre de l'observatoire de l'emploi public. La collaboration s'effectue principalement avec d'autres CDG, qu'elle soit au niveau interrégional (63%) ou national (59%). Le CNFPT et l'INSEE collaborent également avec les CDG (32%).

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Aide au recrutement et à la mobilité

Les Centres mettent en œuvre particulièrement les missions de rédaction des annonces d'emploi, de présélection des candidats et de participation aux jurys de recrutement (79,24%).

On note également le fort taux en matière de réception et de gestion des demandes d'emploi des contractuels (88,67%).

Les Centres initient également des partenariats avec les acteurs de l'emploi territorial (81,73%) tels que Pôle emploi, les maisons de l'emploi, Cap emploi ou plus globalement les collectivités.

Les principales actions mises en œuvre par les Centres de Gestion sont à la fois des missions générales et des missions plus individualisées. Ainsi, les CDG constituent des CVthèques à partir des candidatures spontanées (88,46%), organisent des diffusions d'annonces (80,76%) et des réunions d'information (57,79%).

Cependant, les Centres accomplissent également des actions plus ciblées et plus directes envers les publics à travers le suivi individualisé des lauréats de concours (73,07%) ou encore à travers les rencontres avec les candidats lors de manifestations liées à l'emploi public (86,53%).

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

61,22% des répondants ont mis en place un accompagnement individualisé aux agents.

Ainsi, les CDG procèdent pour 93,33% à la réalisation ou mise à jour des outils de recherche.

Parallèlement, les CDG interviennent sur les aspects prévisionnels de la mobilité. Pour 73,33%, ils participent à la définition du projet de l'agent et des leviers de mise en œuvre, à l'analyse du parcours professionnel et des compétences (76,66%) et à l'élaboration d'un plan de formation en lien avec le projet professionnel de l'agent (36,66%).

Les CDG interviennent sur la mise en œuvre concrète de la mobilité de l'agent avec pour 80% des Centres la possibilité d'établir des entretiens individuels avec un conseiller mobilité et de réaliser des périodes d'immersion (60%).

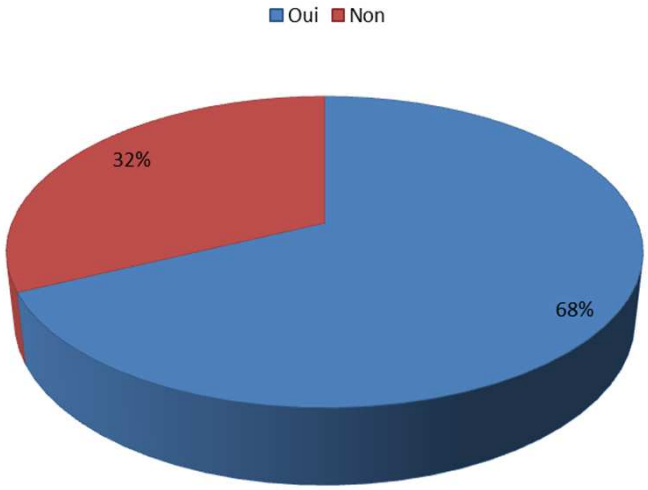
Actions proposées dans le cadre de l'accompagnement individualisé aux agents



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Instances médicales

Le CDG couvre-t-il la totalité des collectivités du département?

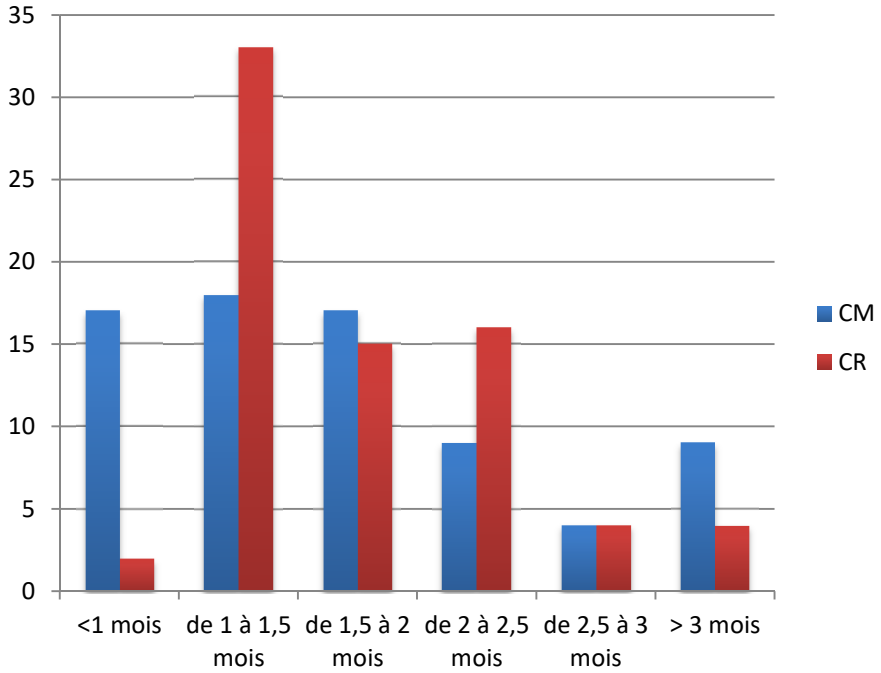


- 54% des Centres ayant répondu ont dû gérer un retard de traitement lors de la reprise de la compétence de secrétariat des instances médicales.
- 68% des CDG ayant répondu, couvrent la totalité des collectivités du département par affiliation ou par convention.
- Les effectifs correspondant à la fonction de secrétariat s'élèvent à 2,86 ETP moyen par CDG. Il s'agit essentiellement d'agents de catégorie C (66%); un quart des effectifs est toutefois de catégorie B et 9% de catégorie A.
- En 2015, en moyenne, les CDG ont traité 994 dossiers en comité médical et 354 dossiers en commission de réforme.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Délai moyen de passage en comité médical/commission de réforme

En nombre de CDG



- La majorité des CDG déclarent 10 à 12 séances annuelles du comité médical. Le nombre moyen de dossiers examinés par comité médical va de moins de 15 à plus de 200. 50,66% des CDG affichent un délai moyen de passage en comité médical de moins de 2 mois.
- Le nombre de réunions de commission de réforme par an va de 5 à 48. Le nombre de dossiers examinés par commission de réforme va de moins de 10 à 80. Une très grande majorité des Centres de Gestion déclarent entre 9 et 13 séances par an.
- 70% des CDG affichent un délai moyen de passage en commission de réforme de moins de 2 mois.
- Les délais sont attribués aux temps d'expertise, rareté des experts, transmission du rapport d'expertise (80% des CDG). Pour les CR sont également avancées les raisons liées au quorum difficile à obtenir ou à la non complétude des dossiers (32%).
- 41% des CDG déclarent rencontrer des difficultés liées à la disponibilité des médecins généralistes et 79% liées à la disponibilité de spécialistes.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Missions facultatives

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Remplacement d'agents

- Le remplacement d'agents est une mission importante, qui concerne plus de 90% des Centres de Gestion.

- Même si la filière administrative reste la plus sollicitée, depuis 10 ans, l'offre de services s'est diversifiée : on observe une très forte progression de la filière technique (83%) et des secteurs sanitaire et social (49,15%) et animation (27,12%). La catégorie C est la plus concernée (95,56%)

- En moyenne, les CDG ont recours à 139 personnes par mois contre 50 en 2015.

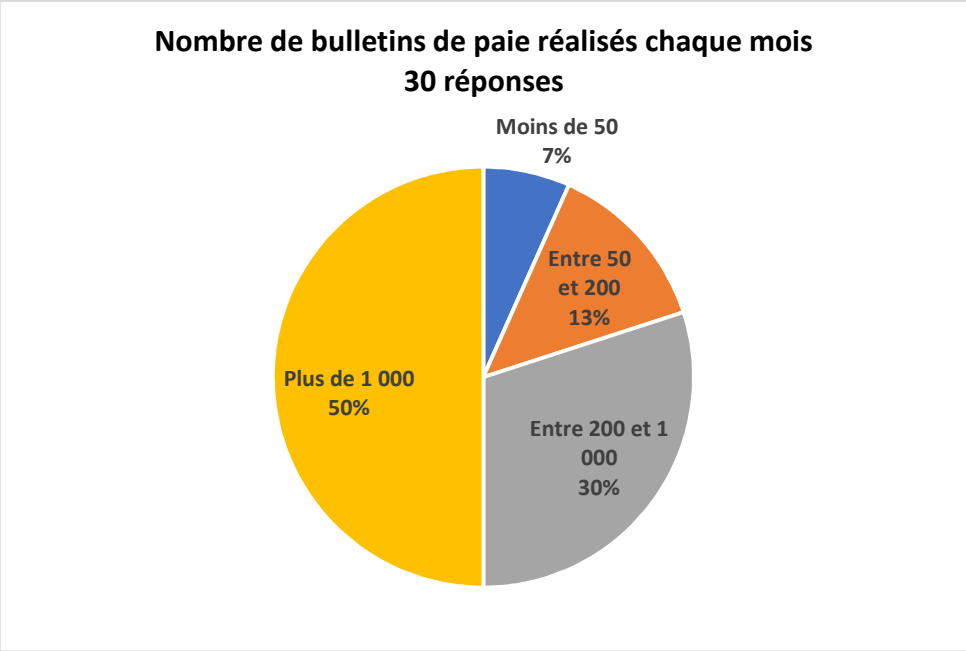
- En moyenne, 101 collectivités et établissements ont recours au service de remplacement de leur CDG chaque année.

- La part des collectivités, affiliées et non affiliées, bénéficiant de cette mission remplacement est inférieure à 33%. Toutefois, la part des structures ayant recours aux services de remplacement a progressé ces cinq dernières années.

Cadres d'emplois les plus concernés
adjoint administratif
adjoint technique
Rédacteur
ATSEM
Adjoint d'animation
Auxiliaire de puériculture
Attaché
Animateur
Assistant d'enseignement artistique
Agent social
Educateur de jeunes enfants
Agent de maîtrise

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Gestion des paies



- Près de 47% des CDG proposent aux collectivités de leur département de réaliser toutes les tâches liées à la confection des paies de leurs personnels. Cette mission a progressé, seuls 24% des établissements l'exerçaient en 2004, 38% en 2011 et 42% en 2015.

- Le nombre de bulletins édités par mois est pour la majorité des Centres ayant répondu supérieur à 200.

- Comme en 2011, l'activité des services « Gestion des paies » ne bénéficie qu'à moins de 33% des collectivités en moyenne. Toutefois, le nombre de sollicitations a progressé ces cinq dernières années.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

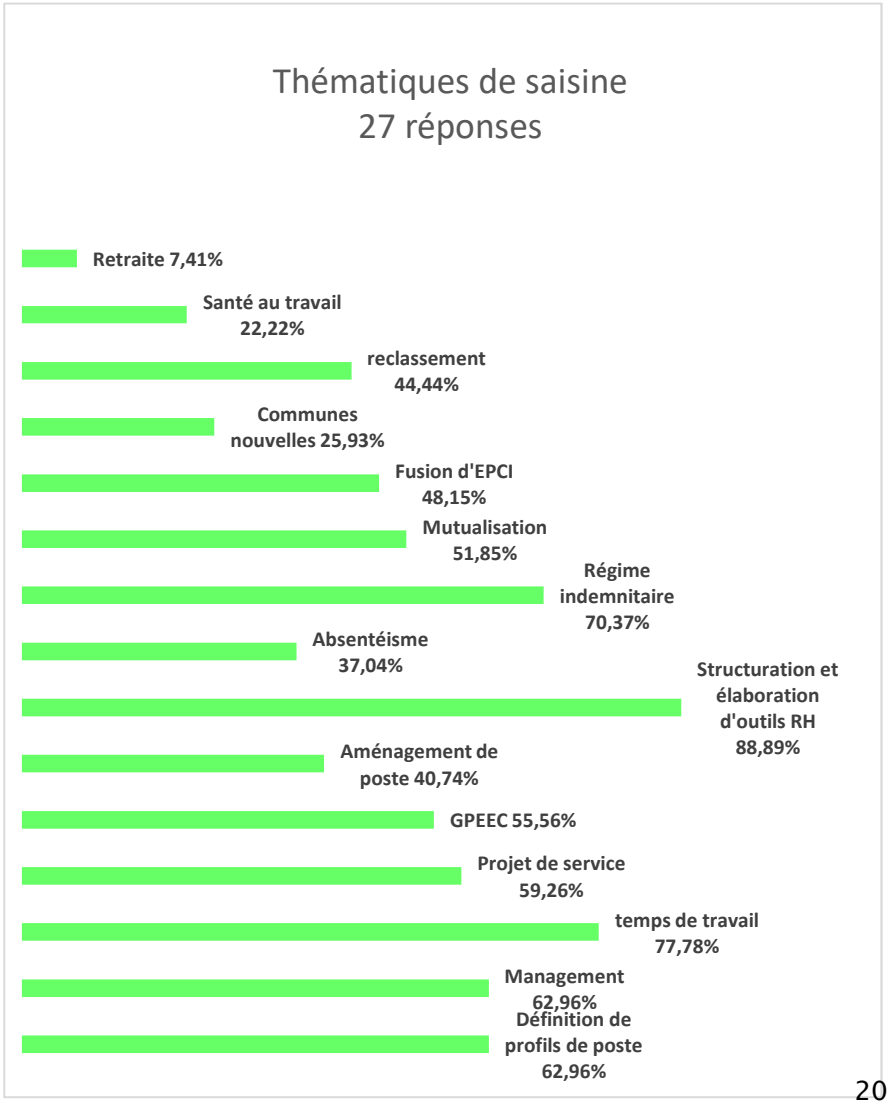
Conseil en organisation

- En 2018, plus de 44% des CDG proposent aux collectivités et établissements de leur ressort un service de conseil en organisation. Plus de la moitié des services ont été créées préalablement à 2012, mais 22% des CDG l'ont institué depuis 2016.

- 89% des missions de conseil concernent la structuration ou l'élaboration d'outils RH.

- Environ ¾ des Centres citent également les études sur le temps de travail et le régime indemnitaire et près de 2/3 des établissements évoquent la définition de profils de poste et le management.

- Les services conseil en organisation des Centres de gestion sont également sollicités pour l'élaboration de projets de service, la mise en œuvre de la GPEEC, les mutualisations et fusions d'EPCI, les reclassements.

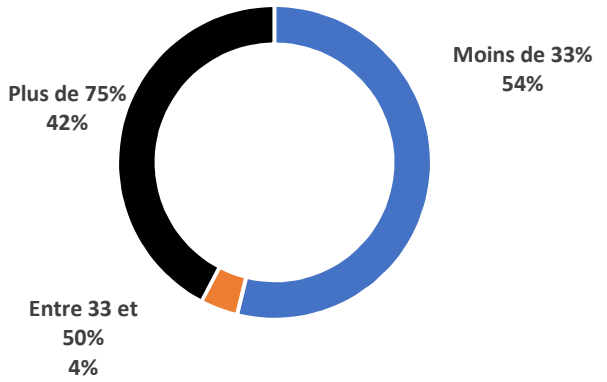


Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

- Avant 2015, la durée des études était majoritairement inférieure à un mois. En 2017, près de la moitié des audits et études ont une durée supérieure à 3 mois. Cette évolution s'explique par la modification de la typologie des études

- Les services de conseil en organisation des CDG emploient en moyenne 3 agents (2,06 ETP).

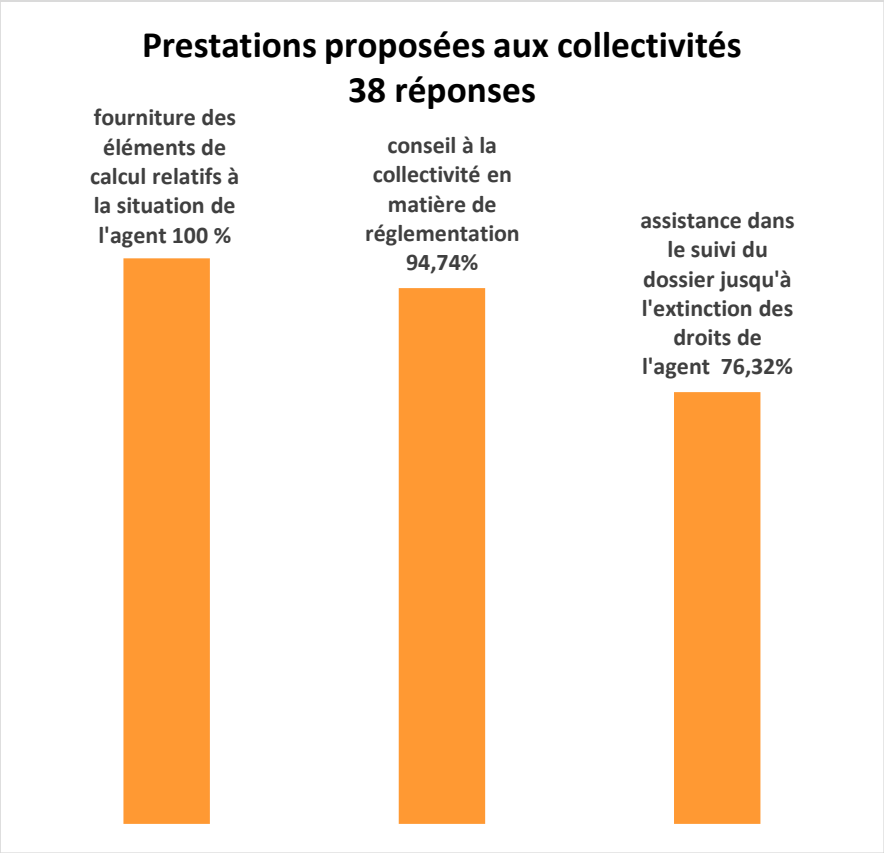
Part des collectivités et établissements non affiliés bénéficiant du service
27 réponses



Que la collectivité soit affiliée, ou non affiliée, la part des collectivités ayant recours aux CDG pour la réalisation de cette mission est majoritairement inférieure à 33%. Le nombre de collectivités et d'établissements accompagnés a toutefois augmenté, il était en moyenne de 21 en 2015 et de 32 en 2016.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Calcul des allocations chômage



Environ 63% des Centres de Gestion proposent le calcul des allocations chômage. Ce chiffre, qui reste stable depuis 2015, a fortement progressé ces dix dernières années.

Les collectivités font essentiellement appel au service calcul des allocations chômage pour les licenciements pour inaptitude physique (dans 100% des CDG ayant répondu), pour la non réintégration après disponibilité (94%), pour les fins de CDD (80%), les refus de titularisation (65,7%), pour les licenciements pour insuffisance professionnelle, les révocations (62,8%), pour les licenciements pour faute grave (40%).

Tous les Centres qui exercent cette mission proposent la fourniture des éléments de calcul relatifs à la situation de l'agent concerné par le versement des allocations.

Environ 95% des Centres conseillent la collectivité en matière de réglementation. Plus des trois quarts des CDG assistent les collectivités dans le suivi des dossiers jusqu'à l'extinction des droits des agents.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

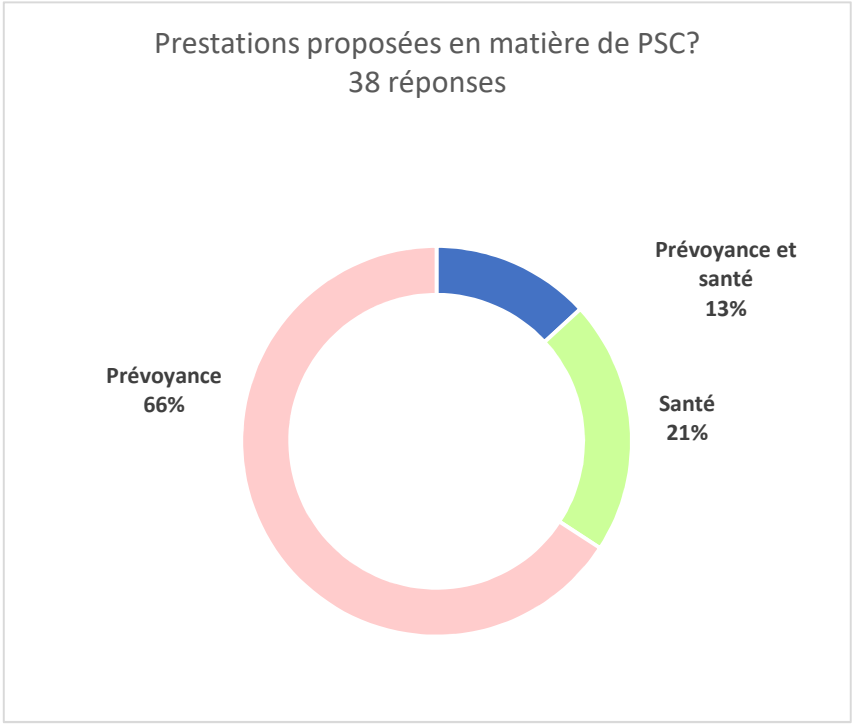
Protection sociale complémentaire

- Plus de 58% des Centres de Gestion ayant répondu à l'enquête accompagnent les collectivités et les établissements de leur ressort pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire. La mission s'est développée ces cinq dernières années dans les Centres de Gestion puisqu'en 2015, elle n'était exercée que par 34% des CDG.

- La double garantie prévoyance/santé est la moins souscrite (13,16%). Vient ensuite la santé (21,05%), la prévoyance étant la garantie majoritairement souscrite (65,79%).

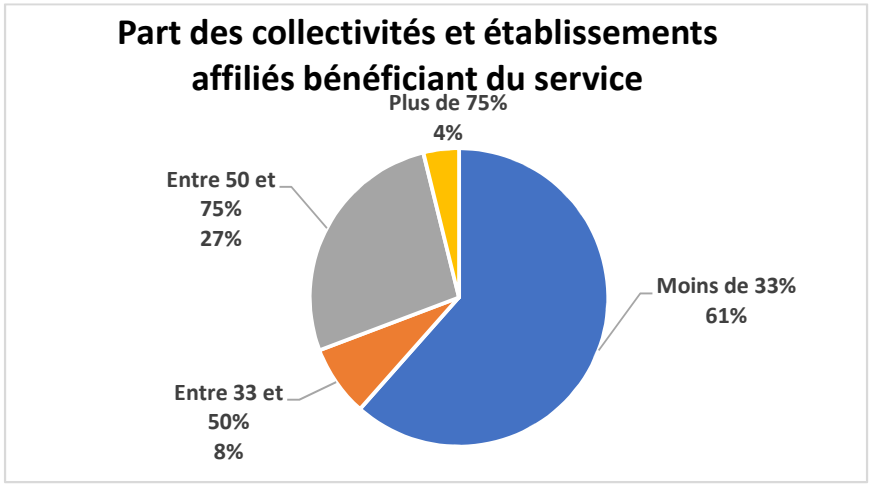
- En matière de santé, environ 134 collectivités sont couvertes par le contrat de participation mis en place par le CDG. Elles sont 163 en moyenne ayant souscrit au contrat de prévoyance.

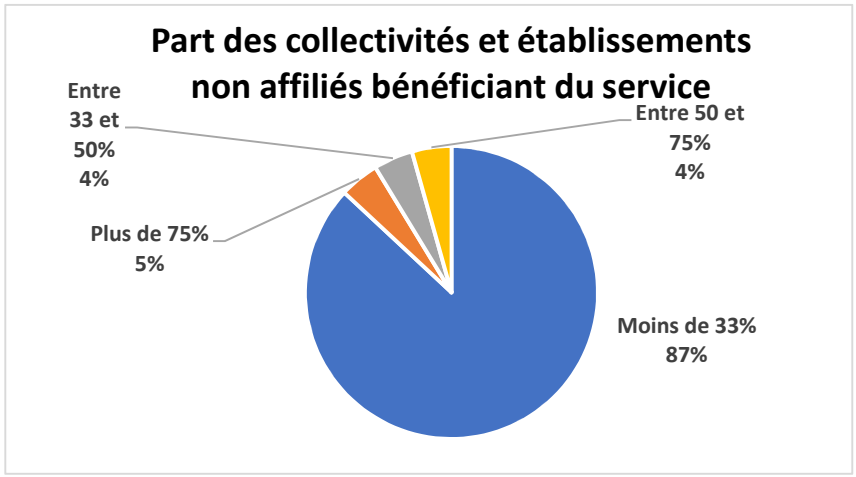
- Le nombre moyen d'agents couverts en matière de santé est de 3014 et de 4379 concernant la prévoyance.



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

- Que la collectivité soit affiliée ou non, la part des collectivités ayant recours aux CDG pour la conclusion d'un contrat de participation pour la PSC est majoritairement inférieure à 33%. Toutefois, plus de 30% des CDG indiquent que plus de 50% des affiliés bénéficient de ce service.





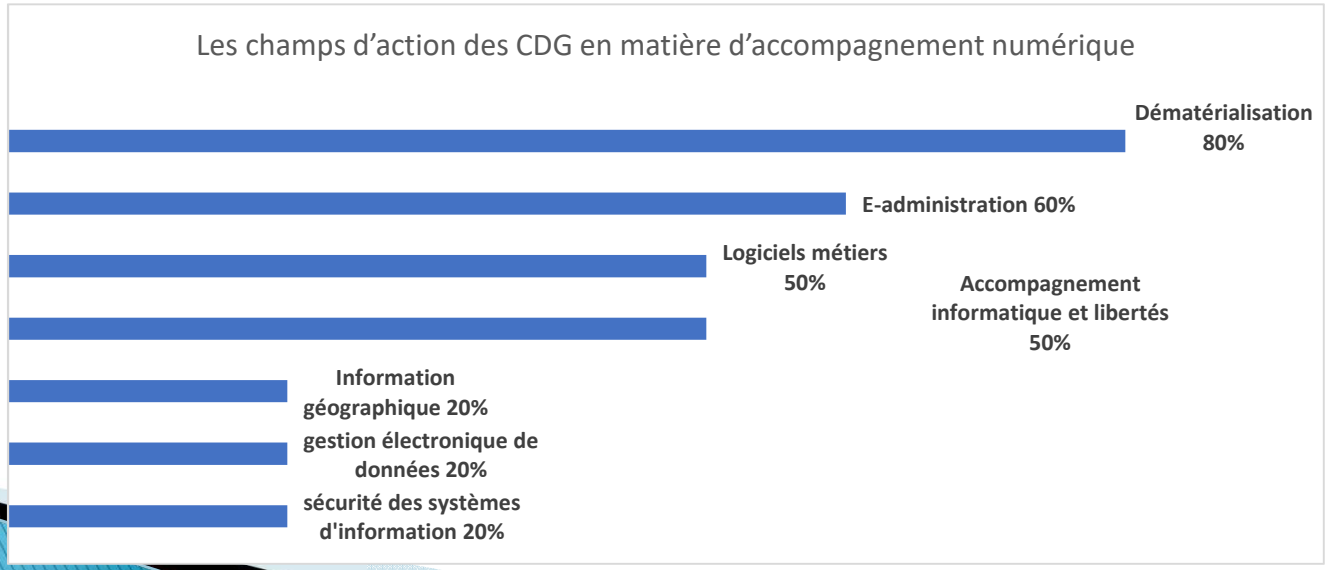
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Dématérialisation et numérisation

- En 2015, seuls 15 % des Centres ayant participé à l'enquête proposaient à la demande des collectivités de les accompagner dans leurs démarches d'informatisation. Ils sont près de 30% fin 2017. Parmi les Centres assurant cette mission, 80% assistent les collectivités pour l'utilisation de logiciels de gestion. Près de 47% interviennent dans d'autres champs que la gestion administrative et mettent à disposition des logiciels.

- Fin 2017, près de 24% des établissements proposent aux collectivités un accompagnement dans leurs démarches d'informatisation.

- Dans le cadre de ce service, les CDG proposent majoritairement quatre types de prestations : la dématérialisation, l'e-administration, la mise à disposition de logiciels métiers et l'accompagnement informatique et libertés.



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

- En matière d'e-administration les services les plus déployés par les CDG sont les services à destination des usagers : téléprocédures (66,67%) et création de sites internet (50%) Sont également développés des outils à usage interne : les espaces de travail collaboratifs, les services de partage de fichiers, la messagerie électronique.

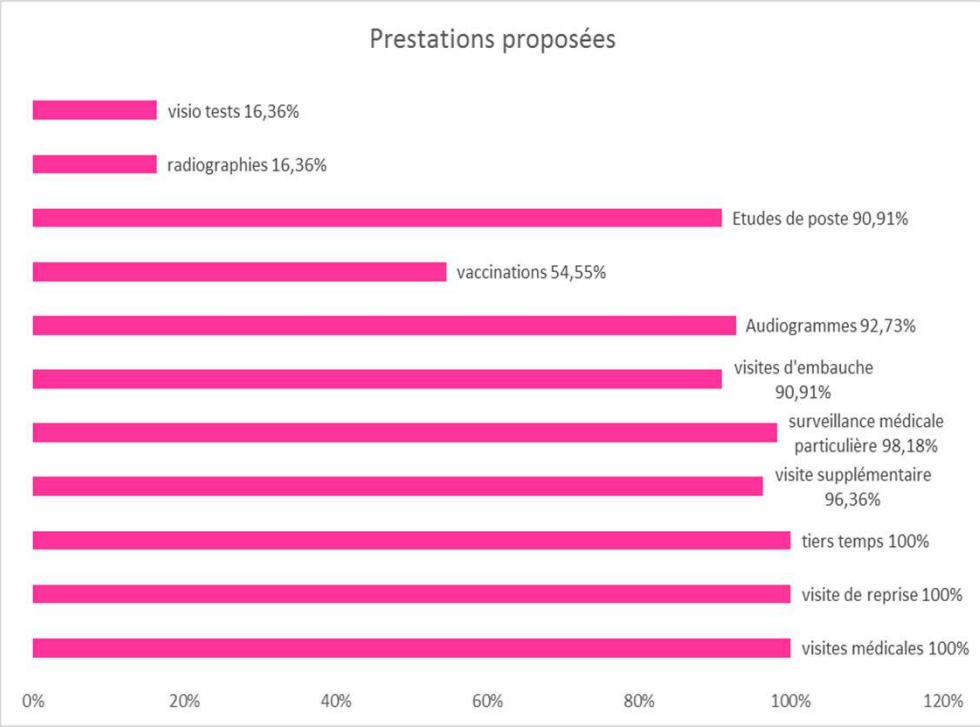
- Les processus les plus fréquemment mis en œuvre par les CDG sont la dématérialisation de la chaine comptable et financière (obligation depuis le 1er janvier 2015), les certificats électroniques et la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires.

- la réalisation d'une mission d'accompagnement informatique s'exerce dans la majorité des Centres de gestion pour une part de collectivités et d'établissements inférieure à 33%.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Les services de santé

- 89,13% des CDG ayant répondu ont un service de médecine. Cette mission est en constante évolution depuis 2004, période où elle était exercée par 78% des établissements, en 2011 il y avait environ 81% des CDG qui la proposait.
- 100% des CDG ayant répondu, proposent les prestations suivantes : visite médicale, visite de reprise de fonctions, tiers temps.
- En moyenne, environ 12 200 bénéficient de ce service par département (9 790 agents en 2015) avec une moyenne de 7066 visites médicales en 2015.
- La grande majorité des CDG ont mis en place une équipe pluridisciplinaire (82,69%) composée de médecins, d'infirmiers, de psychologues, d'ergonomes.
- Les services de médecine professionnelle emploient en moyenne 8 médecins et de 6,02 ETP par Centre. 57% des CDG ont recruté des infirmiers et 47% des ergonomes



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

- On constate que presque la totalité des CDG ont un service de prévention des risques professionnels : 98,91% des établissements s'impliquent dans la mise en place de cette mission.
- Si 54% des CDG proposaient la mission ACFI en 2011 et 67% en 2015, ils sont désormais plus de 85% à avoir mis en place la compétence « inspection » dans les services de prévention des risques professionnels.
- Environ 217 collectivités par Centre de Gestion bénéficient de ce service
- Dans plus de 90% des Centres, les missions suivantes sont réalisées par ce service : Conseil auprès des collectivités, élaboration et mise en ligne de documents, sensibilisation des agents de prévention, inspection, visites de locaux, accompagnement pour l'élaboration ou élaboration du Document Unique (DU).
- Les services de prévention comprennent en moyenne 4 agents par Centre. La répartition des effectifs est la suivante : en moyenne, 2 préventeurs ou ACFI, un ergonome, une assistante.

